

# Installer des arbres fruitiers sur ma ferme

## Contenu

Une formation courte pour mieux appréhender l'installation et la gestion d'arbres fruitiers : implantations, plantations, greffage et porte-greffe, taille et entretien, semis spontané, petits fruits

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)

### Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 20€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

tarifs ci-dessus valables pour les personnes financées par VIVEA. Nous contacter pour les personnes non éligibles VIVEA

### Plus de renseignements

Elise Gentilhomme  
cantadear@orange.fr  
Cant'ADEAR  
7 place de la Paix  
15000 AURILLAC

15000  
AURILLAC  
Tel. 09 61 27 39 06  
Fax. 04 71 43 30 50

**Taux de satisfaction :** %

Repas : apportez un pique-nique à partager !



**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

**10 févr 2014** 15600  
09:30 - 17:30 (7hrs)

**11 févr 2014** 15600  
09:30 - 17:30 (7hrs)

Pierre Contamine, 20 ans d'expérience en pépinière en Limousin en agro-écologie, spécialiste des petits fruits et des arbustes à fruits comestibles.

Pierre Contamine, 20 ans d'expérience en pépinière en Limousin en agro-écologie, spécialiste des petits fruits et des arbustes à fruits comestibles.

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prenom \_\_\_\_\_  
-

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à  
CantADEAR  
8 place de la Paix

## Financer sa formation

**Le crédit d'impôt formation**

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise. Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))